



Protection des aquifères karstiques

Changements entre les méthodes EPIK 1.0 et EPIK 2.0

Les critères de base utilisés depuis 1998 pour produire les cartes de vulnérabilité et les cartes de zones de protection restent identiques, à savoir, la structure de l'Epikarst, la couverture Protectrice, les conditions d'Infiltration et le développement du réseau Karstique. Avec la méthode EPIK 2.0 ces critères sont d'avantage valorisés et la délimitation des zones de protection et des secteurs A_o est plus pertinente, à savoir :

- Les critères EPIK sont pondérés selon leur fonction protectrice, avec un plus grand poids de l'effet protecteur des couches de sol (paramètre P) et des conditions d'infiltration (paramètre I).
- Les données relatives aux essais de traçage sont valorisées en vue de répondre aux conditions permettant de délimiter d'éventuelles zones S1 autour des pertes pérennes observées au sein du bassin d'alimentation de la source
- Les zones S1 et S2 dans l'environnement immédiat du captage sont délimitées de manière à pouvoir assurer une application viable des mesures et des restrictions adaptées pour ces zones.
- La zone S3 est remplacée par des zones S_h et S_m .
- Le secteur A_o est délimité d'une part, sur les portions du territoire situées hors bassin d'alimentation et correspondant à des surfaces de ruissellement qui viennent contribuer directement à la recharge de l'aquifère, et, d'autre part, en superposition des zones S_h et S_m dans les secteurs présentant un risque d'infiltration d'eaux superficielles ayant un impact sur les eaux souterraines (p. ex. ravines, torrents intermittents, cours d'eau avec pertes localisées, etc.). Ce secteur permet d'établir les restrictions complémentaires permettant de sauvegarder l'approvisionnement en eau potable et ne figurant pas dans les prescriptions S_h et S_m .
- La méthode EPIK 2.0 est conçue pour être utilisée dans un système d'information géographique (SIG), intégrant des données de base complètes et géoréférencées sur les régions karstiques recueillies dans le cadre des nombreuses campagnes réalisées depuis 1998 et permettant d'exploiter le plus possible les jeux de données disponibles et en limitant les relevés supplémentaires sur le terrain.

Sion, le 22 mai 2025

